

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 mai 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^{ème} jour du mois de mai 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

Après un court moment de silence monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des 6, 20 et 27 avril 2009.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2009.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2008 et rapport du vérificateur.
7. Aide financière Association bénévole Côte-de-Beaupré.
8. Annulation solde résiduaire.
9. Dépôt du rapport financier au 30 avril 2009.
10. Descente Royale Beauport-Boischatel.

TRAVAUX PUBLICS

11. Rue des Crans – Fonds de roulement.
12. Acceptation soumission pavage rue des Crans.
13. Appel d'offre soumission pick-up.

LOISIRS

14. Fournisseur autorisé de la Croix-Rouge Canadienne.

DIVERS

15. Période de questions :
 - 15.1 Membres du conseil
 - 15.2. Public
16. Levée/ajournement.

Résolution # 2009-91 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté par la greffière-trésorière.

Résolution # 2009-92 «Adoption des procès-verbaux»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 6, 20 et 27 avril 2009 tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Résolution # 2009-93 «Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril»

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois d'avril 2009, telles que présentées au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Prolongement de la rue des Mas.

De la part de l'assistance :

Nettoyage des rues

Fin de la période de questions : 20h08

Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport financier au 31 décembre 2008 et du rapport du vérificateur»

Résolution # 2009-94 «Aide financière Association bénévole de la Côte-de-Beaupré»

Considérant la demande d'aide financière de l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accorder une aide financière à l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré au montant de 300\$ pour l'année 2009.

Résolution # 2009-95 «Annulation solde résiduaire»

Considérant que la municipalité de Boischatel a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu que la municipalité de Boischatel modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;

Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;

Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la municipalité de Boischatel informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportés à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.

Que la municipalité de Boischatel demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à ci-dessous :

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention	
2003-759	53 900	53 900	53 807	53 000	807		900
2006-827	8 350 000	8 350 000	8 302 358	3 995 650		4 306 708	4 354 350
2006-830	357 000	357 000	352 000	252 000		100 000	105 000
2007-849	3 500 000	3 500 000	3 017 704	2 247 550		770 154	1 252 450

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

Résolution # 2009-96 «Descente Royale Beauport-Boischatel»

Considérant que la Descente Royale Beauport-Boischatel s'effectue sur une partie du territoire de la municipalité de Boischatel;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de leur demande et se dit en accord;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser le départ de la course à pied de La Descente Royale qui s'effectue au bout de la rue des Saphirs.

L'item 9 (dépôt du rapport financier au 30 avril 2009) est reporté à une prochaine séance

Résolution # 2009-97 «Rue des Crans – fonds de roulement»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la voirie de la rue des Crans;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'affecter le fonds de roulement de la Municipalité pour la réfection de la voirie sur la rue des Crans, le tout pour une somme n'excédant pas 150 000\$ à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une période de 10 ans.

Résolution # 2009-98 «Acceptation soumission pavage rue des Crans»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le pavage de la rue des Crans;

Considérant que trois soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accepter la soumission pour le pavage de la rue des Crans auprès des Entreprises P.E.B. Ltée au montant de 92,70\$ la tonne métrique, tel que soumis en date du 1^{er} mai 2009.

Résolution # 2009-99 «Appel d'offre soumission pick-up»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un camion 4 x 4 de type pick-up pour le service des Travaux publics;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la demande de soumission sur invitation pour l'achat d'un camion neuf 4 x 4 de type pick-up auprès des fournisseurs suivants :

Cécil Bilodeau Autos Ltée
Desjardins Auto collection
J.D. Dodge Chrysler Jeep Ltée.

Résolution # 2009-100 «Fournisseur autorisé de la Croix-Rouge Canadienne»

Considérant que le Conseil municipal désire une entente de partenariat à titre de Fournisseur autorisé avec la Croix-Rouge canadienne;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de nommer comme représentant de la Municipalité auprès de la Croix-Rouge canadienne M. Claude Martin, directeur du Service des loisirs et de la culture. De plus d'autoriser le directeur et la greffière-trésorière à signer ladite entente.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Pandémie de grippe.

De la part de l'assistance :

Rapport financier sur Internet.

Radar de vitesse (panneau) et radar photos.

Résolution # 2009-101 «Ajournement»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la présente assemblée soit ajournée au 19 mai à 20h.

ASSISTANCE : 2

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 19 mai 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^{ième} jour du mois de mai 2009, ajournée au 19^{ième} jour du mois de mai 2009, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Serge Leblanc et Bernard Fournier. La greffière-trésorière est également présente. Messieurs les conseiller Denis Hélie et Jean-G. Lefrançois sont absents.

Résolution # 2009-102 «Ajout à l'ordre du jour»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'ajouter à l'ordre du jour les items suivants :

1. Adoption du deuxième projet de règlement modification au zonage.
2. Avis de motion modification règlement 94-580 zonage.
3. Dérogation mineure au 207, rue des Rochers.
4. Acceptation soumission pick-up – Travaux publics.
5. Autorisation signatures convention collective pompiers.
6. Abandon de servitude – partie du lot 212-22.
7. Renouvellement contrat RTC.
8. Règlement emprunt travaux municipaux – avis de motion.
9. Autorisation demande d'aide financière FCCQ.
10. Constats / contrevenant décédé.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec la greffière-trésorière fait le dépôt du rapport financier en date du 30 avril 2009.

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement de zonage # 94-580 et ses amendements spécialement les zones RX-3 et RX-4 modification des marges, et modification de la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5.

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement les zones RX-3 et RX-4 pour réviser l'implantation des constructions spécialement la marge de recul avant;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5;

Attendu qu'avis de motion a été donné parà la séance du2009;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 13.1.5 des zones RX-3 et RX-4 est modifié comme suit :

Implantation des constructions :

Marge de recul avant (en mètre)

Bâtiment de 1 étage

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

Bâtiment de 2 étages

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

La marge de recul latérale maximale est enlevée.

La somme minimale des marges latérales est de 6,0 mètres.

ARTICLE 2 :

Que la grille des usages de la zone RB-7 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 4 (Revêtement extérieur en pierre (ou l'équivalent) et bois seulement pour les terrains au sud du chemin des Mas) au type d'habitation I,II, III, IV.

ARTICLE 3 :

Que la grille des usages de la zone RA/A5 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 1 (une seule cabane à sucre non commerciale servant exclusivement à l'évaporation de l'eau d'érable et à la préparation de produits dérivés de l'eau d'érable est autorisée) au type d'agriculture 1.

ARTICLE 4 :

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-103 «Adoption deuxième projet de règlement modification au zonage»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 94-580.

Résolution # 2009-104 «Avis de motion»

Madame la conseillère Marjolaine Gilbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance elle proposera un règlement modifiant le règlement de zonage # 94-580 et ses amendements spécialement les zones RX-3 et RX-4 modification des marges et modification de la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5.

Résolution # 2009-105 «Dérogação mineure au 207, rue des Rochers»

Considérant le règlement 92-488 portant sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

Considérant la demande du propriétaire visant à rendre conforme la marge arrière de la résidence qui est de 8,70 mètres comparativement au minimum de 10.0 mètres autorisés dans la zone RB7;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la dérogation mineure du propriétaire, 207, rue des Rochers, visant à rendre conforme la marge de recul arrière de la résidence qui est de 8.70 mètres comparativement au minimum de 10.0 mètres autorisés dans la zone RB7.

Résolution # 2009-106 «Acceptation soumission pick-up – Travaux publics»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'acquisition d'un camion 4 x 4 pick-up pour le Service des Travaux publics;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la soumission de JL Desjardins Auto collection Inc, telle que soumise en date du 19 mai 2009, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution # 2009-107 «Autorisation de signatures convention collective pompiers»

Considérant l'accord de principe intervenu le 27 avril 2009 entre la municipalité de Boischatel et le Syndicat des pompiers de la Côte (CSN);

Pour ce motif, il est proposé par Madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accepter la convention collective des pompiers pour les années 2009-2010-2011-2012 telle que présentée, à joindre à la présente pour en faire partie intégrante. De plus d'autoriser monsieur le maire Yves Germain, messieurs les conseillers Jean-G. Lefrançois, Denis Hélie et monsieur Carl Michaud, directeur général à signer ladite convention.

Résolution # 2009-108 «Abandon de servitude partie du lot 212-22»

Considérant que la Municipalité détient une servitude d'utilité publique sur le lot 212-22 du cadastre de la paroisse de L'Ange-Gardien, circonscription foncière de Montmorency, appartenant à Gestion Aldéric Racine au terme de l'acte publié, sous le numéro 12 806 978.

Considérant que la Municipalité n'a plus besoin de cette servitude d'utilité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la Municipalité renonce à la servitude d'utilité publique sur le lot 212-22 sans autre considération et autorise le maire et la greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Résolution # 2009-109 «Renouvellement du contrat de service du Réseau de transport de la Capitale»

Considérant que le contrat de service du Réseau de transport de la Capitale prend fin le 21 août 2009;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de renouveler le contrat de service avec le Réseau de transport de la Capitale pour une période de cinq (5) ans. De plus d'autoriser monsieur le maire Yves Germain et madame Sophie Antaya, greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Résolution # 2009-110 «Avis de motion»

Monsieur le conseiller Serge Leblanc donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera un règlement d'emprunt visant à effectuer des travaux municipaux.

Résolution # 2009-111 «Autorisation demande d'aide financière FCCQ»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à faire une demande d'aide financière au Programme du fonds de chantier Canada/Québec pour des travaux municipaux.

Résolution # 2009-112 «Autorisation à la Cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré / contrevenant décédé»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la municipalité de Boischatel demande à la Cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré de ne pas réclamer les sommes dues, au regard d'un constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec, lors du décès d'un contrevenant.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucune intervention.

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

Dépôt pétition résidents de la rue des Émeraudes.

Résolution # 2009-113 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Gioux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h45.

ASSISTANCE : 2

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière